



**PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE
(PPCA)**

FINANCEMENT ENCLAVE DE LA BIRD

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR SELECTION D'UN
BUREAU DE CONTROLE POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE AGRO
INDUSTRIELLE DE BONDOUKOU DEDIEE A LA
TRANSFORMATION DE L'ANACARDE DU PROJET DE
PROMOTION A LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE
VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)**

MAI 2020

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque Mondiale ont convenu de soutenir le secteur de la production et de la transformation de l'anacarde à travers le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde (PPCA) mis en œuvre par le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA).

L'objectif de développement visé par ce projet est d'augmenter la productivité, la qualité, la valeur ajoutée de l'anacarde, ainsi que d'améliorer l'accès des petits producteurs et les PME aux technologies et aux marchés et de renforcer la structure de gouvernance de la filière.

Afin d'accroître le taux de noix brutes de cajou transformées en Côte d'Ivoire, le projet envisage de créer des conditions favorables à l'installation des entreprises de transformation à travers l'aménagement de quatre (4) zones agro industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde dont celle de Bondoukou d'une superficie de 15 ha.

Le présent avis vise à sélectionner un bureau de contrôle et définir son cadre d'intervention et ses prestations pour la mission de suivi et contrôle des travaux d'**aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à la transformation de l'anacarde.**

La Maitrise d'Ouvrage Déléguée des travaux est assurée par l'**Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI)** pour le compte de l'UCP-PPCA.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION DE SUIVI ET CONTROLE

L'objectif principal de la mission de contrôle est d'assurer le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à la transformation de l'anacarde en veillant notamment au respect de la qualité, des quantités et du délai d'exécution de l'ensemble des travaux conformément aux dispositions du Marché.

De façon spécifique, la mission de suivi et contrôle consistera à :

- Effectuer le contrôle technique et la surveillance des travaux ;
- Assurer le suivi financier de l'exécution des travaux ;
- Estimer l'impact financier et contractuel des modifications du projet et préparer les projets d'ordres de service et d'avenants éventuels aux marchés correspondants ;
- Assister l'AGEDI dans la coordination générale de l'exécution des différentes composantes des travaux ;
- Veiller au respect des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale ;
- Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales telles que validées ;
- Mettre à la disposition du maître d'ouvrage les rapports circonstanciés ;
- Assurer le suivi du Plan d'Assurance Qualité fourni par l'entreprise ;
- Fournir des rapports périodiques d'activités (mensuels, trimestriels, annuels) ;
- Assister l'AGEDI pour la réception provisoire et définitive des travaux.

III- DESCRIPTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE AGRO INDUSTRIELLE DE BONDOUKOU

La zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à transformation de l'anacarde couvre une superficie d'environ 15 ha.

De façon générale, les travaux d'aménagement consistent aux terrassements et nivellement d'une plateforme d'environ 15 ha, la construction des voies et du réseau de drainage des eaux pluviales, (ii) la réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées, (iii) l'alimentation du site en électricité (Moyenne Tension, Basse Tension, Eclairage Public), (iv) l'adduction d'eau potable, (v) la réalisation du réseau de télécommunication, (vi) la construction des postes de pesage, (vii) l'aménagement d'aires de séchage et d'entrepôts de stockage.

Plus spécifiquement la consistance des travaux à réaliser est la suivante :

- **Dégagement des emprises :** (i) le débroussaillage, (ii) l'abattage, le dessouchage et l'évacuation des arbres, (iii) le décapage de terre végétale en savane sur 0,20 m d'épais.
- **Terrassements généraux :** (i) les déblais de la plateforme sur une superficie d'environ 15 ha, (ii) le remblaiement éventuel de la plateforme à partir des déblais mis en dépôt, (iii) le remblaiement éventuel de la plateforme provenant d'emprunts y compris pour couche de forme, (iv) réglage et compactage de l'arase de la plateforme des terrassements, (v) l'engazonnement du Terre-Plein Central et des servitudes des voies, (vi) l'aménagement d'espaces verts (vii) le planting d'arbres.
- **Assainissement et drainage :**

La réalisation des réseaux d'assainissement et de drainage : il est prévu de construire un réseau de collecte qui s'articulera autour d'un ensemble d'ouvrages (buses et dalots) destinés à assurer une collecte efficace des rejets de type domestique, la construction d'une station de traitement et d'épuration des eaux usées, la construction d'un centre de valorisation des sous-produits.

Réseau de drainage des eaux pluviales : Le système de drainage proposé est un maillage simple et général du site, tenant compte de la topographie du site. Le drainage des différents ilots de la parcelle de 15 ha sera assuré par des collecteurs enterrés. Le réseau est composé de buses et de regards de dimensions variables. Des tranchées de 2,00 m de largeur et de 2,00 m de profondeur seront exécutées en parallèle avec les travaux de terrassements pour la pose des buses dont les diamètres varient entre 30 cm et 1,80 m.

Système de collecte et d'assainissement des eaux usées : La collecte, le traitement et l'évacuation des eaux résiduaires de type domestique provenant de la zone industrielle de Bondoukou seront assurés par un système collectif : réseaux de collecte à l'intérieur du site aboutissant à une station d'épuration.

Le réseau de collecte se compose de regards de visite, de section 80 cm x 80 cm et de hauteurs variables, de conduites PVC CR 4 de diamètre Ø 200 mm de longueur total 1 316 m, de conduites PVC CR 4 de diamètre Ø 250 mm de longueur total 100 m. Des tranchées de 2,00 m de largeur et de 2,50 m de profondeur seront exécutées en parallèle avec les travaux de terrassements pour la pose des conduites PVC.

La station d'épuration à construire est de type boues activées d'une capacité de traitement de 342 m³/j.

- **Adduction d'eau Potable (AEP) :** Les travaux d'adduction d'eau potable portent sur la réalisation de l'amenée de réseau et la construction du réseau de distribution d'eau sur le site. Il s'agit de : (i) la fourniture et la pose d'une conduite d'amenée d'eau traitée en PVC/PN 16, Ø 160 d'une longueur totale de 5 537 m dans la servitude de la voie mitoyenne au site, projetée dans le Plan d'Urbanisme Directeur de Bondoukou et existant actuellement en terre ; (ii) la fourniture et la pose d'un réseau de distribution d'environ 1 832 m constitué par un réseau primaire, secondaire et tertiaire.

La mise en place d'un système autonome comprenant :

- La réalisation et l'équipement de deux (02) nouveaux forages d'environ 100 m de profondeur et équipés par des tubages de 7 pouces. Ces forages seront exploités à un débit d'au moins 10 m³/h chacun ;
- La fourniture et pose d'une conduite de refoulement constitué d'un ensemble de collecteur en PVC PN16 de diamètre variable Ø 76,8/90 et PVC/PN 16 Ø 96,8/110 sur une longueur totale de 354 ml ;
- La réalisation et équipement d'un château d'eau en béton armé d'une capacité 80 m³ sur 10 m de haut sur le site pour assurer le stockage et la distribution de l'eau traitée ;
- La réalisation et équipement d'une station de désinfection d'une capacité nominale d'environ 20 m³/h au pied du château d'eau à construire ;
- Le raccordement électrique des forages à partir de la ligne MT ;
- Le raccordement électrique du local de stérilisation à partir d'une ligne BT ;
- La fourniture et la pose d'un réseau de distribution d'environ 1 304 ml constitué par un réseau primaire, secondaire et tertiaire.

- **Electricité :** Les travaux à réaliser portent sur la construction d'un réseau d'amenée d'électricité moyenne tension, d'un réseau de distribution moyenne tension, basse tension pour l'alimentation électrique du site et l'éclairage public. Les travaux sont ci-après décrits :

Amenée du réseau électrique : Le site sera alimenté par un réseau en 33 kV. L'amenée de l'électricité se fera en réseau souterrain depuis le poste source de Bondoukou situé à environ 2.5 km du point de raccordement au site. L'amenée d'électricité consistera à : (i) la création d'un départ dédié HTA 33 kV au poste source ; (ii) la sécurisation du réseau par une descente aéro-souterraine sur la ligne 33 kV de Transua ; (iii) la construction et l'équipement du poste de sectionnement de la ligne dédiée ; (iv) la fourniture et la pose de 8 040 ml de câble Alu CIS-240 mm² pour l'amenée du réseau électrique primaire et le raccordement des postes cabines du site ; (v) la réalisation d'une tranchée de 50 cm de largeur et de 1.00 m de profondeur pour un linéaire d'environ 2.5 km depuis le poste source de Bondoukou jusqu'au point de livraison des différents postes cabines sur le site. A la sortie du poste source, cette tranchée longera la voie Bondoukou-Tanda jusqu'au site ; (vi) la pose de deux (02) câbles souterrains 3x240 mm² en CIS dans la même tranchée.

Réseau de distribution : le réseau de distribution comprends la fourniture et la pose de câbles souterrain 3x240 mm² en CIS assurant la distribution du réseau moyenne tension sur le site ; (ii) la fourniture et la pose de trois (03) transformateurs Moyenne Tension/Basse Tension 33 kV/400V-630 kVA et équipements associés ; (iii) la réalisation de tranchées de 50 cm de largeur et de 1.00 m de profondeur pour l'alimentation basse tension des équipements primaires de proximité ; (iv) la réalisation de fonçage sous-chaussée à 1.50 m de profondeur pour la traversée des voies ; (v) la fourniture et la pose de câbles souterrains moyenne tension ; (vi) la réalisation de tranchées de 40 cm de largeur et de 80 cm de profondeur pour l'éclairage public avec candélabres ; (vii) la fourniture et l'installation de trois (03) coffrets EP triphasé de 125 A et trois (03) cellules photoélectriques ; (viii) la fourniture et l'installation de quatre-vingt-dix-sept (97) candélabres de 12 mètres de hauteur à simple crosse, de huit (8) candélabres de 12 mètres de hauteur à double crosse et de neuf (9) candélabres de 9 mètres de hauteur à simple crosse équipés de lanternes et de lampes LED de 120 W, (ix) la fourniture et l'installation de huit (8) mats équipés de projecteurs avec des lampes LED de 400 W

Le réseau basse tension BTA/EP sera en 380/220 V.

- **Télécommunication :**

Le déploiement du réseau de télécommunication consiste à réaliser un ensemble d'infrastructures pour le maillage du site des 15 ha en fibre optique. Il se décline comme suit :

Réseau fibre optique souterrain : (i) travaux d'ouverture des tranchées et de canalisations, (ii) construction de chambres sous trottoirs et de tirages de fibres optiques, (iii) travaux de fonçages, (iv) pose et raccordement des fibres optiques.

Local technique : (i) Construction d'un local technique, équipements actifs et accessoires de maintenance, (ii) système de climatisation et d'aérations, (iii) système d'éclairage et de détection d'incendie.

- **Chaussée et aménagement annexe :**

Caractéristiques des voies : (i) voie principale 2 x 7,5 m + 2 accotements de 1,5m + 2 trottoirs de 2 m, (ii) voies secondaires 2 x 3,70 m de + 2 accotements de 1,5m + 2 trottoirs de 2 m ; (iii) bretelles d'accès 5m + 2 trottoirs de 1 m ; (iv) bretelles zone de pesage 7.5m + 1 trottoirs de 2 m ; (v) longueur totale de la voirie : 2 912 m, (vi) Vitesse de référence des voiries : 60 km/h

Travaux de chaussée : Ces travaux concernent : (i) la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux naturels sélectionnés pour la couche de fondation, (ii) la stabilisation à 3% de ciment CPA de la couche de fondation, (iii) l'Imprégnation de la couche de fondation à 1,200kg/m² (iv) la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave bitume pour la couche de base (ép: 10 cm), (v) l'exécution de la

couche d'accrochage à l'émulsion de bitume, (vii) la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumineux de 5 cm d'épaisseur, (ix) la mise en œuvre d'un volume de 300 m³ de béton pour chaussée en béton armé dosé à 350 kg/m³, la pose de bordures à fil d'eau.

Parking (poids lourds, véhicules légers, 2 roues) : construction de dallage en béton armé dosé à 350 kg/m³ de 20 cm d'épaisseur sur environ 1 ha.

Aire de séchage : construction d'une plateforme de 5 2500 m² en béton armé dosé à 350 kg/m³ de 12 cm d'épaisseur.

Entrepôt de stockage : construction d'un entrepôt de 3000 m²

Construction de poste de pesage : installation d'un pont bascule encastré, au niveau de la chaussée (Capacité : 80 tonnes, Longueur de tablier : 18 m, Largeur : 3 m) avec afficheur et imprimante de ticket de pesée dans la cabine.

IV- CONSISTANCE ET CONTENU DE LA PRESTATION DU BUREAU DE CONTROLE

Le bureau de contrôle devra s'assurer que l'exécution des différentes phases du projet est conforme aux spécifications du Marché. Les prestations de la mission de contrôle se feront en trois (3) étapes :

IV.1. Avant les travaux

En prélude au démarrage des travaux, le consultant devra :

- Préparer les pièces techniques figurant dans les marchés de travaux ;
- Vérifier tous les documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux (cautions, assurances, liste du personnel et du matériel, organisation de l'entreprise, planning d'exécution, etc) ;
- Approuver les installations de chantier des entreprises ;
- Approuver le PGES, le PGED ainsi que les plans d'hygiène et de sécurité ;
- Approuver les différents plans d'exécutions des entreprises.

IV.2. Pendant les travaux

Pendant la phase d'exécution, la mission de contrôle devra assurer les tâches suivantes :

- **Contrôle de conformité des matériaux :**
 - L'identification (analyse granulométrique, limites d'Atterberg, fines, LA, ES, etc.) ;
 - Les caractéristiques (densités, Proctor, etc.) ;
 - La qualité de portance (CBR).
- **Essais de mise en œuvre :**
 - Les compacités (densités, Proctor, etc) ;
 - Les portances (CBR) ;
 - Les épaisseurs ;
 - Les essais de compression sur le béton destiné aux ouvrages pour en mesurer la résistance ;
 - Les essais de traction sur les aciers ;
 - Les travaux seront suivis qualitativement en continu par l'équipe géotechnique de la mission de contrôle.
- **Contrôle topographique des travaux :**

La mission de contrôle effectuera un contrôle topographique, minutieux des travaux. L'équipe topographique de la mission de contrôle effectuera, soit en liaison avec les équipes topographiques de l'entreprise, soit de façon indépendante, les mesures et contrôles topographiques conformément aux plans d'exécution. Ce contrôle portera sur :

- L'examen des plans d'implantation ;

- L'implantation contradictoire des axes du projet ;
- L'examen des cubatures des terrassements ;
- Le contrôle des travaux de réglages de la chaussée ;
- Le contrôle des travaux des ouvrages (fonds de fouille, alignement, etc.) ;
- Le contrôle topographique des métrés ;
- La réception des quantités réalisées ;
- La détermination des quantités réalisées.

- **Suivi financier de l'exécution des travaux :**

A cet effet, la mission de contrôle est chargée d'établir la situation des travaux exécutés et les différents décomptes afférents. Elle assurera notamment :

- L'établissement des attachements et des décomptes mensuels ;
- Le suivi du paiement des factures de l'entrepreneur ;
- La certification des décomptes pour le règlement. Chaque décompte devra être accompagné des attachements justificatifs visés par la mission de contrôle et l'entreprise ;
- L'évaluation des déficits constatés entre les budgets prévisionnels et les réels par marché ;
- La vérification des cautions fournies par les entreprises.

- **Suivi environnemental et social**

- Rédaction des rapports mensuels de suivi environnemental et social ;
- Le respect de la mise en œuvre des documents environnementaux et sociaux approuvés ;
- La rédaction des rapports circonstanciés ;
- etc...

- **Direction des réunions et production des rapports :**

Les rapports suivants seront établis au fur à mesure de l'avancement des travaux et de leur nécessité contractuelle :

- Tenue des journaux de chantier ;
- Rédaction des comptes rendus des réunions de chantier ;
- Rédaction des rapports mensuels d'avancement des travaux ;
- Rédaction des rapports de suivi environnemental et social ;
- Rédaction des comptes rendus de visite de chantier ;
- Rédaction des rapports de synthèse sur les essais de contrôle ;
- Rédaction des procès-verbaux de réception des travaux (intermédiaires, provisoires et définitifs) ;
- Rédaction du rapport final.

IV.3. En fin de chantier

La mission de contrôle devra assister l'AGEDI, le maître d'ouvrage délégué, lors des réceptions provisoires et définitives des travaux notamment :

- Vérifier que l'entreprise s'est acquittée de ses obligations contractuelles ;
- Vérifier la mise en œuvre des dispositions environnementales et sociales prévues pour la fin des travaux ;
- Procéder à la réalisation des opérations préalables aux réceptions provisoires et définitives et préparer les procès-verbaux correspondants ;
- Organiser les réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Rester disponibles et répondre sans frais supplémentaires aux sollicitations de l'AGEDI et de l'UC-PPCA pour toutes nécessités relatives au projet pendant la période de garantie.

IV.4. Surveillance environnementale et sociale

La mission de contrôle devra s'assurer de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par les entreprises de travaux. Elle interviendra aux phases suivantes :

- **Avant le démarrage des travaux**

La mission de contrôle devra assurer la revue, l'amendement et l'approbation des documents de sauvegardes environnementales et sociales des entreprises de travaux notamment :

- Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES-chantier);
- Le Plan Assurance Environnement (PAE) ;
- Le Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED) ;
- Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ou Plan HSE ;
- Etc.

- **Pendant l'exécution des travaux**

- Suivre au quotidien la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- Produire des rapports de suivi et surveillance environnemental et social ;
- Transmettre les rapports à l'AGEDI et à l'UC-PPCA.

- **En fin de chantier**

- S'assurer que toutes les mesures environnementales et sociales ont bien été prises en compte selon les indications contractuelles ;
- Transmettre les rapports finaux de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales à l'AGEDI et à l'UC-PPCA.

V- DUREE DE LA MISSION DE SUIVI ET CONTROLE

La durée globale de la mission est de treize (13) mois (durée prévisionnelle des travaux de 12 mois + 1 mois) pour le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à la transformation de l'anacarde.

Cette durée globale de la mission se compose de la durée prévisionnelle de réalisation des travaux qui est de douze (12) mois, plus un (1) mois pour la rédaction des rapports définitifs de la mission.

Ce délai est donné à titre indicatif. La durée effective des prestations de la mission de contrôle sera fonction du délai d'exécution des travaux dont elle assure la maîtrise d'œuvre.

Au début de sa mission, le bureau de contrôle proposera à l'AGEDI dans un délai maximum, de quinze (15) jours un rapport de premier établissement en cinq (5) exemplaires en indiquant les moyens à mobiliser pour sa mission et le programme d'exécution ainsi que l'énoncé des modifications éventuelles.

Il est entendu que la mission de contrôle reste disponible vis-à-vis de l'AGEDI pendant le délai de garantie qui est d'un (1) an à compter de la date de réception provisoire sans frais supplémentaires pour l'autorité contractante.

VI- PROFIL DU CONSULTANT (FIRME) ET DU PERSONNEL CLE

VI.1. Profil du consultant (firme)

Le cabinet devra être un bureau de contrôle ou groupement de bureaux de contrôle (comportant trois entités au maximum) ayant une expérience générale de dix (10) années en suivi et contrôle de travaux d'infrastructures, de voirie et réseaux divers.

De façon spécifique, le cabinet doit avoir assuré au moins une (1) mission, dans le suivi et contrôle d'au moins un (1) projet dans chacun des volets suivants :

- (i) Construction ou réhabilitation de voirie pour un montant minimum de 4 000 000 000 de francs CFA ;
- (ii) Assainissement et drainage pour un montant minimum de 1 700 000 000 de francs CFA ;
- (iii) Alimentation en eau potable pour un montant minimum de 500 000 000 de francs CFA ;
- (iv) Construction de poste transformateur et réseaux HTA ;

Chacun des projets dans les composantes susmentionnées doit satisfaire aux exigences essentielles minimales en termes de consistance (taille physique) ci-après :

- (i) Construction de 2 km de routes revêtues neuves ;
- (ii) Construction d'une station d'épuration d'une capacité minimale de 300 m³/j et de 200 m de canalisation ;
- (iii) Construction d'un château d'eau d'une capacité minimale de 80 m³ et pose d'au moins 1 500 m de PVC ou fonte pour l'alimentation en eau potable ;
- (iv) Construction de 2 km de réseaux HTA souterrains et construction et/ou équipement d'au moins un poste transformateur HTA ;
- (v) Réalisation de 1 000 m de fibre optique.

Pour la détermination de l'expérience générale et des expériences spécifiques, seuls sont pris en compte les attestations de bonne exécution (ABE) ou procès-verbaux de réception provisoire ou définitive de projets réalisés en tant que cabinet principal, en groupement de cabinets.

Les ABE devront être accompagnées des pages de garde et de signature des marchés correspondants ainsi que les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive.

VI.2. Profil du personnel clé

La mission de contrôle sera placée sous la responsabilité d'un Chef de Mission qui fera office d'interlocuteur principal de l'AGEDI et de l'UC-PPCA.

Ainsi, le personnel clé aura les qualifications minimales suivantes :

N°	POSTE	FORMATION	EXPERIENCE GENERALE	EXPERIENCES SPECIFIQUES	NBRE
1	Chef de Mission	Ingénieur de Conception des Travaux Publics ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins 10 ans d'expérience dans le suivi et le contrôle de travaux d'infrastructures, voirie et réseaux divers	Avoir coordonné le suivi et le contrôle d'au moins trois (3) projets d'aménagement de plateforme comprenant la voirie et les réseaux divers en qualité de chef de mission	01
2	Expert routier	Ingénieur de Conception des Travaux Publics ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins 7 ans d'expérience dans les travaux d'infrastructures, voirie et réseaux divers	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins deux (2) projets de voirie et réseaux divers en qualité d'Ingénieur Routier	01
3	Expert eau potable	Ingénieur des Travaux Publics ou Ingénieur	Au moins 7 ans d'expérience dans les	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins deux (2) projets de construction de	01

N°	POSTE	FORMATION	EXPERIENCE GENERALE	EXPERIENCES SPECIFIQUES	NBRE
		Hydraulicien ou niveau équivalent Bac + 4	travaux d'adduction d'eau potable	château d'eau d'une capacité d'au moins 100 m ³ et de réseau de distribution	
4	Expert assainissement et drainage	Ingénieur des Travaux Publics ou Ingénieur Hydraulicien ou niveau équivalent Bac + 4	Au moins 7 ans d'expérience dans les travaux d'assainissement et de drainage (routes, plateformes, etc.)	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins une (1) station d'épuration et d'au moins deux (2) projets de réseaux d'assainissement	01
5	Expert électricien	Ingénieur en Electricité, Electrotechnique, Electromécanique ou niveau équivalent Bac + 4	Au moins 7 ans d'expérience dans les travaux d'électricité de réseau HTB/HTA/BTA/EP	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins une (1) travée transformateur en haute tension et d'au moins deux (2) réseaux de ligne souterraine HTA	01
6	Expert télécoms	Ingénieur des télécoms ou niveau équivalent Bac + 4	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux d'installation de réseaux télécoms	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins deux (2) projets de construction de réseaux télécoms souterrains à fibres optiques	01
7	Expert en construction	Ingénieur des Travaux Publics ou niveau équivalent Bac + 4	Au moins 5 ans d'expérience dans la construction de bâtiment, de structures métalliques et d'ouvrages en béton armé	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins deux (2) projets de construction de hangars métalliques de plus de 3 000 m ² et d'au moins deux (2) projets d'ouvrages en béton armé (bâtiments, plateformes, etc.)	01
8	Environnementaliste	Diplômé de l'Enseignement Supérieur en environnement ou sociologie ou niveau équivalent Bac + 5	Au moins 8 ans d'expérience dans les travaux d'infrastructures, voirie et réseaux divers	Avoir assuré des responsabilités en matière de suivi des exigences d'hygiène, de sécurité ou d'environnement sur au moins deux (2) projets d'infrastructures, voirie et réseaux divers	01
9	Ingénieur géotechnicien	Ingénieur des Travaux Publics ou niveau	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux	Avoir suivi et contrôlé l'exécution d'au moins deux (2) projets d'infrastructures, voirie	01

N°	POSTE	FORMATION	EXPERIENCE GENERALE	EXPERIENCES SPECIFIQUES	NBRE
		équivalent Bac + 4	d'infrastructures, voirie et réseaux divers	et réseaux divers en qualité d'ingénieur géotechnicien	
10	Chef laboratoire géotechnique	Technicien supérieur option travaux publics ou génie civil ou niveau équivalent Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux routiers	Avoir assuré le contrôle géotechnique d'au moins deux (2) projets de travaux routiers en qualité de chef de laboratoire	01
11	Chef de Brigade topographe	Technicien supérieur géomètre ou niveau équivalent Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux routiers	Avoir assuré le contrôle topographique d'au moins deux (2) projets de travaux routiers en qualité de chef de laboratoire	01
12	Surveillant des travaux de voirie et réseaux divers	Technicien supérieur option travaux publics ou niveau équivalent Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux de voirie et réseaux divers	Avoir surveillé l'exécution d'au moins deux (2) projets de voirie et réseaux divers d'au moins 3 km chacun	01
13	Surveillant des travaux génie civil	Technicien supérieur option génie civil ou niveau équivalent Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux de génie civil	Avoir surveillé l'exécution d'au moins deux (2) projets de construction de hangars métalliques de plus de 3 000 m ² et d'au moins deux (2) projets d'ouvrages en béton armé (bâtiments, plateformes, etc.)	02
14	Surveillant des travaux eau potable	Technicien supérieur option travaux publics Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux d'adduction d'eau potable	Avoir surveillé l'exécution d'au moins deux (2) projets de construction de château d'eau d'une capacité d'au moins 100 m ³ et de réseau de distribution	01
15	Surveillant des travaux assainissement et drainage	Technicien Supérieur option route ou de génie civil Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux d'assainissement et de drainage (routes, plateformes, etc.)	Avoir surveillé l'exécution d'au moins une (1) station d'épuration et d'au moins deux (2) projets de réseaux d'assainissement	01
16	Surveillant des travaux électricité	Technicien Supérieur électricien Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux d'électricité de réseau HTB/HTA/BTA/EP	Avoir surveillé l'exécution d'au moins deux (2) travées transformateurs en haute tension et d'au moins deux (2) réseaux de ligne souterraine HTA	01

N°	POSTE	FORMATION	EXPERIENCE GENERALE	EXPERIENCES SPECIFIQUES	NBRE
17	Surveillant des travaux télécoms	Technicien Supérieur réseaux informatiques et télécoms Bac + 2	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux d'installation de réseaux télécoms	Avoir surveillé l'exécution d'au moins deux (2) projets de construction de réseaux télécoms souterrains à fibres optiques	01
18	Surveillant exigences environnementales	Diplômé de l'Enseignement Supérieur en environnement ou niveau équivalent Bac + 3	Au moins 5 ans d'expérience dans les travaux d'infrastructures, voirie et réseaux divers	Avoir surveillé la mise en œuvre des exigences d'hygiène, de sécurité ou d'environnement sur au moins deux (2) projets d'infrastructures, voirie et réseaux divers	02

NB : Aux fins d'évaluation et d'attribution du marché, le cabinet devra joindre à son offre les CV et copies légalisées des diplômes datant de moins de 3 mois du personnel clé qui sera mobilisé pour exécuter la mission et les copies des pièces d'identité ou des copies des documents officiels en tenant lieu.

Les curriculum vitae (CV) du personnel clé proposé doivent être cosignés par le Responsable du Cabinet et les intéressés.

Outre ce personnel clé, la mission de contrôle mobilisera pour la bonne exécution des prestations, le personnel d'appui suivant :

- Une équipe de topographes ;
- Une équipe de laborantins ;
- Une équipe pour le suivi de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales ;
- Et le personnel administratif pour accomplir sa mission.

Il est attendu que la mission de contrôle mobilisera sans frais supplémentaires, le personnel nécessaire pour la réception provisoire et définitive des travaux.

De même, durant la période de garantie, la mission de contrôle répondra sans frais supplémentaires à toutes sollicitations de l'AGEDI et de l'UC-PPCA.

VII- DUREE D'INTERVENTION DES EXPERTS

La durée globale calendaire indicative d'intervention de l'ensemble des experts de la mission de contrôle est de douze (12) mois.

VIII- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, attestations de bonne exécution des missions réalisées.**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- La description de la mission ;
- Les prestations réalisées ;

- Les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- Le montant du contrat.

NB : Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour la structure ne sera pas prise en compte. Les ABE rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en langue française., auquel cas elles ne seront pas prises en compte.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au Directeur Exécutif du FIRCA **au plus tard le mardi 16 juin 2020 à 10 heures**, sous pli fermé, **en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies)**, **Accompagnées d'une version PDF sur support numérique**, portant la suscription : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau de contrôle pour le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée a la transformation de l'anacarde** » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

**Secrétariat du chef de l'unité marchés et conventions du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) sis aux II plateaux 7ème Tranche Route Attoban, Rue L 155, Immeuble FIRCA, en face de la station PETRO IVOIRE
01 BP 3726 Abidjan 01
Tél. (225) 22 52 81 81/ Fax (225) 22 52 81 87.**

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du chef de l'unité marchés et convention. L'ouverture des plis aura lieu **le mardi 16 juin 2020 à 10 heures 30 minutes** à la salle de réunion du FIRCA sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements ainsi que les termes de référence de la mission peuvent s'adresser au chef de l'unité marchés et conventions, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h.

IX- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

Les consultants doivent éviter toute possibilité de conflit entre la présente mission et d'autres activités et avec les intérêts de leur société et ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Le détail de chaque situation de conflit d'intérêt est contenu à l'article 3.17 des Directives de la Banque Mondiale relative aux règlements de passation des marchés dans le cadre de financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017 et Août 2018.

X- METHODE DE SELECTION DE LA MISSION DE CONTROLE

Conformément aux Directives de la Banque Mondiale relative aux règlements de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017 et Août 2018. Le recrutement sera effectué suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Le cabinet sera retenu en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes pour la mission à exécuter.